

RENFORTS EN CDD : c'est une tromperie !

Le 31 juillet, certaines organisations syndicales (CFTC, CFDT, CGC, SNAP, SNU) **ont donné leur accord pour permettre le recrutement de 15% de CDD** au sein de notre établissement. Celui-ci était limité à 4% auparavant. Dans la foulée, la direction générale nous annonce un soi-disant renfort de CDD. Or, ce renfort est compris dans le plafond d'emploi attribué à Pôle emploi. **Ces recrutements en CDD vont donc prendre la place de recrutements en CDI**, grâce à l'accord signé par les organisations syndicales citées.

Le dossier que nous a présenté le DR lors du CSE du 10 août sur la répartition des « renforts en CDD » dans les DT est donc une manœuvre grossière.

Pendant les vacances, tous les coups sont permis ! **Le rapport CAP 22** préconisait dans sa proposition n°10, ce que la DG applique, comme nous l'avait promis notre ancienne ministre Mme Pénicaud : *« redimensionner Pôle emploi afin que ses effectifs varient en fonction du cycle économique et encourager le secteur associatif et privé [...] limiter les recrutements en prévision de la baisse attendue du taux de chômage et renégocier la CCN de Pôle emploi, afin de recourir fortement à des CDD (pour faire face à des surcroûts d'activité temporaires d'activité) »*.

En pleine crise sanitaire, avec une crise économique qui s'annonce d'une très grande ampleur, gouvernement et direction ne trouvent rien de mieux à faire que d'accélérer les attaques contre notre établissement. Le nombre de CDI, nous l'avions vu lors du CSE de fin juillet a une nouvelle fois baissé. Pour la CGT, c'est inadmissible ! Alors que la période exige des recrutements massifs en CDI, avec de véritables formations qualifiantes, la direction, avec l'aide d'organisations syndicales, baisse les CDI et augmente les CDD. C'est un danger pour notre avenir, pour la défense de nos droits, pour nos conditions de travail !

Nous réclamons immédiatement des recrutements en CDI et la CDisation de TOU.TE.S nos collègues précaires !

Les élu.e.s du CSE CGT et FO ont fait voter majoritairement une expertise sur les répercussions d'un tel recrutement de CDD sur nos conditions de travail et l'évaluation des besoins en CDI sur chaque site et chaque service, pour toutes nos missions et activités.

Résultats des votes : Pour : CGT, CFDT, FO

Abstention : CFTC, CGC, SNAP

Ne Prend Pas Part au Vote (NPPV) : SNU

COVID 19 : ou en est-on ?

Au 7 août, la direction nous informait que 27 sites ou services ont fait l'objet d'une désinfection et 11 agent.e.s ont été testés positifs. Comme partout, les agent.e.s de Pôle emploi connaissent un regain de l'épidémie. Plus que jamais, exiger des masques gratuits pour toutes et tous, des campagnes massives de dépistage deviennent une nécessité. Pour les usager.e.s, des masques doivent être proposés s'ils n'en ont pas. Un CSE extraordinaire est par ailleurs prévu sur la situation et particulièrement celle de Clichy sous Bois et de La Courneuve, liée au Covid.



MRS et Pilote-Pack de démarrage (PDD) : ça reprend !

Pour la direction, il est urgent de reprendre les réunions collectives et notamment, sur Sarcelles et la Courneuve, le fameux Pack de démarrage. Ces agences seraient toujours volontaires pour le test de cette nouvelle organisation, même en période de crise. Pourtant la direction ne fait que l'affirmer.

Mais voilà, pas de bol, La Courneuve a dû fermer, car des agent.e.s ont été testé.e.s positifs au Covid et beaucoup de collègues sont aujourd'hui en quatorzaine. L'agence est donc en activité réduite pour le moment. En dépit du cluster à Sarcelles, pour la direction il n'y a pas de danger et tout est « sous contrôle » comme dans tout le réseau, le PDD peut y continuer malgré la fermeture de la Courneuve.

La direction enfreint son obligation de prévention primaire (pas d'exposition au risque) pour répondre à la logique financière. Pour la CGT, il est toujours trop tôt pour reprendre les réunions collectives dans les sites.

De plus, nous continuons à nous opposer, sur le fond, au Pack de démarrage qui n'est qu'un traitement de masse de l'inscription des demandeurs d'emploi. En plus d'être une dégradation du service rendu aux usagers, l'expertise du cabinet Technologia prouve que la charge de travail qui va peser sur les agent.e.s est bien trop élevée. L'augmentation massive du chômage va aggraver encore cette situation. Nous revendiquons des entretiens personnalisés et confidentiels pour l'inscription.

Mutations : petits arrangements entre amis

Certains agent.e.s demandent des mutations plusieurs fois sur le même site et n'obtiennent rien. Pourtant les postes restent vacants à l'issue des mouvements. Pourquoi ? La CCN dit qu'à la 3^e demande, on doit obtenir satisfaction. Or, il arrive souvent que cela ne soit pas le cas.

Les mutations des agent.e.s de droit privé restent totalement opaques. Arrangement entre Dape, refus de départ car sous-effectif sur un site... La CGT exige la transparence et l'information aux élu.e.s afin que les agent.e.s puissent être défendu.e.s. De plus, invoquer le sous-effectif pour empêcher une mutation nous paraît inadmissible. Ce n'est pas à nous de subir les politiques d'austérité de la direction et du gouvernement.



Vos élu.E.s CGT & RS au CSE :

Corinne Nirinamalala

Brigitte Meyer

Marie Saint Leger

Jean François Fabre

Francine Royon

Sophie Laloz

Nadège Lainez

Guy Olharan

Bruno Puech

Corinne.nirinamalala@pole-emploi.fr

Brigitte.meyer@pole-emploi.fr

Marie.saint-leger@pole-emploi.fr

Jean-francois.fabre@pole-emploi.fr

francine.royon@pole-emploi.fr

Sophie.laloz@pole-emploi.fr

Nadège.lainez@pole-emploi.fr

Guy.olharan@pole-emploi.fr

Bruno.puech@pole-emploi.fr

Contactez-nous ; syndiquez-vous syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr



tous nos dossiers sur <http://peidf.reference-syndicale.fr/>



web